

PRODUCTEUR N°

Nom

Réf. producteur

Adresse

Tél.

CONTRAT N°

PRENEUR D'ASSURANCE

Nom, raison sociale

Prénoms

Nom du conjoint

Siège social / Adresse N° Bte

Code postal Localité

Téléphone

T.V.A.: Avez-vous le droit de déduire la T.V.A.? Non Oui, totalement Oui, partiellement pour %

REMARQUES IMPORTANTES

- A. L'assuré doit déposer plainte auprès des autorités de police, le jour même de la constatation du vol.
- B. Il doit déclarer le sinistre à la compagnie au plus tard dans les vingt-quatre heures et lui faire parvenir rapidement un état estimatif détaillé et certifié par lui sincère et véritable des objets volés.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

1. Date et heure du sinistre : le à heure

2. Lieu où le vol a été commis :

3. Date et heure de la constatation du vol par l'assuré : le à heure

4. Nature et valeur des objets volés. (Veuillez, si nécessaire, joindre la liste) :

Les objets volés étaient-ils votre propriété ? Oui Non

5. Où se trouvaient les objets volés ?

6. Soupçonnez-vous quelqu'un ? Si oui, pouvez-vous nous donner plus de précision ?

7. Après de quelles autorités avez-vous déposé plainte (commissaire de police, gendarmerie, procureur du Roi) ?

A quelle date ? le

N° du procès-verbal :

VOL DANS UN IMMEUBLE

8. Comment les voleurs ont-ils pénétré dans les locaux :

- par effraction ? Oui Non

- par escalade ? Oui Non

- avec usage de fausses clefs ? Oui Non

- autres circonstances éventuelles :

9. Les voleurs ont-ils causé des dégâts d'effraction :

- au bâtiment ?

Oui

Non

- au contenu ?

Oui

Non

Lesquels :

A combien estimez-vous les réparations ?

10. Le risque était-il habité au moment du vol ?

Oui

Non

Par qui ?

Dans la négative, depuis quand le risque n'était-il plus habité et pour quel motif ?

11. S'il y a eu effraction de coffre-fort, veuillez décrire celui-ci :

a) marque :

dimensions :

poids :

b) est-il encastré ?

Oui

Non

c) est-il secret ?

Oui

Non

VOL SUR LA PERSONNE

12. Nom et qualité de la personne sur qui le vol a été commis :

13. Y a-t-il eu violences corporelles sur la personne de la victime ?

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Fait le,

Le producteur d'assurances,

Le preneur d'assurance,